



**CRITÈRES DE CIBLAGE**

**ÉLEVEUR LAITIER**

J'ai livré du **lait de vache** à un acheteur de lait **en juillet 2016** : oui  non

Ou Je me suis installé entre le 1<sup>er</sup> août 2016 et le 31 décembre 2016 : oui  non

**PRODUCTEURS EN DIFFICULTÉ**

**VOUS DEVEZ RÉPONDRE À L'UNE DES TROIS CONDITIONS SUIVANTES :**

**1-**J'ai bénéficié du PSE (paiement de l'aide avant la date de dépôt de cette demande) : **oui**  **non**

*PSE : FAC bovin et porcin 2015, FAC volet A 2015, FAC volets B et C 2015 et 2016 (BC1 & BC2), FAC Outre-mer*

**SI OUI : NE PAS COMPLÉTER LES DONNÉES COMPTABLES, ALLER DIRECTEMENT À L'ENCADRÉ « CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ »**

**2-**Je me suis installé en production laitière en individuel ou en société en 2015 ou en 2016 **oui**  **non**

**SI OUI : NE PAS COMPLÉTER LES DONNÉES COMPTABLES, ALLER DIRECTEMENT À L'ENCADRÉ « CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ »**

**3-**J'ai eu sur le dernier exercice clos une baisse d'EBE supérieure ou égale à 20 % par rapport à la moyenne olympique sur les 5 dernières années : **Oui**  **Non**

**SI OUI : COMPLÉTER LES DONNÉES COMPTABLES DE L'ENCADRÉ CI-DESSOUS AVANT D'ALLER À L'ENCADRÉ « CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ »**

**CERTIFICATION DES DONNÉES COMPTABLES (CONDITION 3)**

**EXPLOITATION AU FORFAIT** Oui  Non

EBE du dernier exercice clos ou prévisionnel (**exercice N**) : **EBE N** =  €

*Pour les exploitations au forfait, en l'absence de données permettant de le calculer, l'EBE peut-être évalué à 40 % du CA dûment justifié.*

Calcul de l'EBE moyen des 5 derniers exercices (moyenne olympique) = *EBE des 5 exercices précédents en excluant la valeur la plus élevée et la valeur la plus basse*

**Renseigner OBLIGATOIREMENT les 5 années.** Dans le cas où une ou plusieurs années sont manquantes (nouvel installé entre 2012 et 2014, ....), veuillez justifier : \_\_\_\_\_

<b>EBE exercice N-5</b>	<b>EBE exercice N-4</b>	<b>EBE exercice N-3</b>	<b>EBE exercice N-2</b>	<b>EBE exercice N-1</b>	<b>EBE moyen</b>

**Calcul du taux de perte de l'EBE (doit être supérieur ou égal à 20%):**

$[(EBE \text{ moyen} - EBE \text{ N}) / EBE \text{ moyen}] * 100 =$   %

<p align="center"><b>Données fournies par un centre comptable</b> <i>Obligatoire pour les exploitations au réel.</i></p> <p>Nom du centre comptable et du comptable responsable : _____</p>	<p align="center"><b>Données non certifiées par un centre comptable</b> <i>Cas uniquement des exploitations au forfait ne possédant pas de Centre de Gestion</i></p> <p><i>Fournir des documents pour justifier les valeurs renseignées dans les tableaux ci-dessus : déclaration TVA, remboursement forfaitaire agricole, ...</i></p>
<p><b>J'atteste sur l'honneur de la sincérité des éléments renseignés ci-dessus</b></p> <p><b>Signature et cachet du centre comptable :</b></p>     	<p><b>J'atteste sur l'honneur de la sincérité des éléments renseignés ci-dessus</b></p> <p><b>Signature et nom de l'exploitant demandeur :</b></p>     

## CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

### Pour être éligible à cette aide, vous devez remplir l'un des critères ci-dessous

cocher la case correspondante à votre cas et fournir si besoin les pièces justificatives correspondantes cf. page 4:

**critère 1** : Être adhérent à une coopérative ou à une organisation de producteurs en juillet 2016 ou, au plus tard, à la date de la demande. A justifier par le bulletin d'adhésion ou une attestation de la coopérative ou de l'organisation de producteurs

**critère 2** : Être éligible au titre de 2015 à l'une des 3 aides couplées suivantes : légumineuses fourragères, soja ou protéagineux.

Pas de justificatif à fournir, l'administration vérifiera ce critère à partir des informations dont elle dispose

**critère 3** : disposer au 01/10/2016 de 30 vaches mixtes ou laitières au plus avec application de la transparence pour les GAEC (la liste des races laitières ou mixtes est celle établie pour l'aide couplée aux bovins laitiers ABL).

Pas de justificatif à fournir, l'administration vérifiera ce critère à partir des informations dont elle dispose

**critère 4** : avoir stabilisé ou réduit la production de lait de vache sur la période de janvier à octobre 2016 par rapport à la même période de 2015, sur la base des volumes livrés à des acheteurs.

A justifier par les livraisons (« fiches de paie ») du lait de janvier 2016 à octobre 2016 et de janvier 2015 à octobre 2015,

Critère 4- Exception possible pour les nouveaux producteurs de lait avec des modalités particulières

*uniquement dans le cas où la stabilisation telle que définie ci-dessus n'est pas démontrée :*

A justifier avec les documents adaptés à votre cas (voir liste des documents à joindre en page 4, se rapprocher de la DDT(M) en cas de difficulté)

## ENGAGEMENTS DU DEMANDEUR

Je soussigné (nom et prénom) : \_\_\_\_\_

- **Demande à bénéficiaire de l'aide à la trésorerie en faveur des éleveurs laitiers dans le cadre du pacte de consolidation et de refinancement des exploitations agricoles mis en place par le gouvernement en 2016.**
- **Atteste sur l'honneur :**
  - avoir pouvoir pour représenter le demandeur dans le cadre de la présente formalité,
  - l'exactitude des informations fournies dans le présent formulaire et les pièces jointes,
  - avoir pris connaissance de la décision du Directeur général de FranceAgriMer INTV-GECRI-2016-62 du 29/11/2016
  - être à jour de mes obligations fiscales et sociales
  - n'avoir fait qu'une seule demande d'aide dans le cadre de cette mesure (une demande par SIREN)
  - ne pas avoir déjà bénéficié d'un paiement dans le cadre de la procédure simplifiée
  - ne pas avoir refusé l'aide suite à la réception du courrier de FranceAgriMer dans le cadre de la procédure simplifiée
  - avoir pris connaissance des sanctions encourues en cas de non respect des dispositions de la décision en vigueur,
  - que mon entreprise n'est pas en liquidation judiciaire
- **M'engage à :**
  - fournir à la DDT/DDTM les documents nécessaires à l'instruction de mon dossier.
  - autoriser mon acheteur de lait ou mon centre comptable à communiquer à l'administration tous les éléments nécessaires à l'étude et au contrôle éventuel de mon dossier.
  - conserver ou fournir tout document permettant de vérifier l'exactitude de la présente déclaration, demandé par l'autorité compétente, pendant 10 exercices fiscaux à compter du versement de l'aide demandée dans le présent formulaire,
  - accepter et faciliter les contrôles.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_ (obligatoire)

**Signature du demandeur, du gérant en cas de forme sociétaire, de tous les associés pour les GAEC**

## MENTIONS LÉGALES

La loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, et en particulier ses articles 39 et 40, s'applique à cette publication et me donne droit d'accès et de rectification pour les données me concernant, en m'adressant à la direction gestionnaire.

L'article 441-6 du code pénal puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende, le fait de fournir sciemment une fausse déclaration ou une déclaration incomplète.

**LISTES DES DOCUMENTS OBLIGATOIRES À JOINDRE À LA PRÉSENTE DEMANDE**

Joindre à la présente demande les pièces justificatives et cocher la case correspondante ci-dessous.

Pièces		Pièce jointe	Sans objet
<b>Si condition 3) « producteur en difficulté » : Cas général des exploitations agricoles avec données comptables certifiées par un centre de gestion agréé ou un expert comptable :</b> - Formulaire de demande d'aide complété, signé par le demandeur avec les données comptables (ou données comptables annexées au formulaire) certifiées (signature et cachet).		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Si condition 3) « producteur en difficulté » : Cas des exploitations au forfait fiscal et dont les données comptables ne sont pas certifiées par un centre de gestion ou un expert comptable :</b> - Formulaire de demande d'aide complété, signé par le demandeur, comportant les données comptables (page 2 du formulaire), accompagné des documents permettant de justifier les valeurs renseignées dans le formulaire de demande, - Notification du forfait par l'administration,		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Justificatif de livraison (« fiche de paie ») de lait de vache de juillet 2016</b> ou du dernier mois disponible dans les cas d'installation après juillet 2016 et avant janvier 2017		<input type="checkbox"/>	
Les <b>nouveaux producteurs installés</b> en production laitière entre 2012 et 2016 souhaitant bénéficier des dérogations prévues aux point 2.1 et 2.2 de la décision de FranceAgriMer (exonération du critère de ciblage ou prise en compte d'un nombre réduit d'années pour le calcul de la baisse d'EBE, détermination de la stabilisation de la production d'après le PE) <b>doivent justifier de leur date d'installation</b> grâce notamment à : attestation MSA OU certificat de conformité « aides à l'installation des JA » OU document attestant de l'enregistrement auprès de l'EDE OU autre document		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>GAEC</b> : pour les GAEC dont le nombre d'associés est supérieur à 2 : un document officiel précisant le nombre d'associés		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Relevé d'identité bancaire ou IBAN au nom du demandeur (exploitant individuel ou société)		<input type="checkbox"/>	
<b>Selon le critère d'éligibilité retenu, pièces fournies par le demandeur :</b>		<b>OUI</b>	<b>NON (critère non choisi)</b>
<b>critère 1</b>	Bulletin d'adhésion ou justificatif de cotisation ou attestation de la coopérative ou de l'OP justifiant l'adhésion	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>critère 2</b>	<u>Pas de justificatif à fournir</u> , l'administration vérifiera ce critère à partir des informations dont elle dispose	Sans objet	
<b>critère 3</b>	<u>Pas de justificatif à fournir</u> , l'administration vérifiera ce critère à partir des informations dont elle dispose	Sans objet	
<b>critère 4</b>	<b>Cas général</b> : Justificatifs des livraisons (« fiches de paie ») du lait de janvier 2016 à octobre 2016 et de janvier 2015 à octobre 2015	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<b>Cas des nouveaux installés</b> qui souhaitent bénéficier de la disposition spécifique : - pour les jeunes agriculteurs bénéficiant d'un plan d'entreprise (PE), la période considérée sera la dernière période de 12 mois du PE close. La stabilisation sera appréciée en comparant le volume livré sur cette période au volume prévu par le PE sur cette période. Fourniture des justificatifs de livraisons de la période de 12 mois prise en compte ; - pour les nouveaux installés en production laitière ne bénéficiant pas d'un PE, la période considérée sera la dernière période de 12 mois. La stabilisation sera appréciée en comparant le volume livré sur cette période au volume prévu par le contrat avec l'acheteur sur cette période. Fourniture des justificatifs de livraisons de la période de 12 mois prise en compte et des documents contractuels mentionnant le volume contractuel sur cette période.  En cas d'installation récente ne permettant pas de justifier d'une période de 12 mois close complète au moment de la demande, une période plus courte pourra être prise en compte pour la vérification de la stabilisation de la production, en appliquant un prorata au volume prévu par le contrat ou le plan d'entreprise.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

**RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION**  
**À L'USAGE de la DDT(M) - NE RIEN INSCRIRE DANS CETTE SECTION**

**Date de réception :** |\_|\_|/|\_|\_|/|\_|\_|\_|\_|\_| ou cachet d'arrivée :

**Statut de nouvel installé en lait**    OUI                       NON

Si OUI : vérification  sur pièces ou  autres (précisez) :.....

**Critère de ciblage validé :**

:  bénéficiaire PSE (précisez le dispositif):.....    baisse d'EBE  
 exonération (nouveaux installés en production laitière)

**Critère d'éligibilité validé**

1             2             3             4

**Vérification :**    sur pièce             autre (précisez) : .....

**Nom de l'instructeur DDT (M) :**

**Date de validation :** |\_|\_|\_|/|\_|\_|\_|/|\_|\_|\_|\_|\_|

**Signature :**